

Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 28 janvier 2022

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames Pascale BORIE, Jeannine CHAVE, Héléna CHARMETTE, Christine HASSE, Germaine TRACOL,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

Excusés :

Secrétaire de séance : Germaine TRACOL, 1^{ère} adjointe

Le maire ouvre la séance à 20h et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021 est approuvé.

Le maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1. Participation Citoyenne – présentation de la Gendarmerie nationale

Monsieur le Maire introduit M. SAUVAGEON, référent sûreté de la gendarmerie et lui passe la parole.

Ce dernier présente à l'aide d'une vidéo, puis d'une présentation powerpoint, le programme Participation Citoyenne. Cette opération se distingue du projet Voisins Vigilants qui émane d'une société commerciale et n'est pas en lien avec les autorités.

Participation Citoyenne est un réseau de communication entre la gendarmerie, le maire et les référents de quartiers :

Maire : Pivot du dispositif, trouver et valider les référents de quartier, identifier les hameaux

Référents quartier : Lien social avec la population, sélection des informations reçues et transmission à la gendarmerie

Gendarmerie : Communication, prévention

Le dispositif doit être alimenté d'informations des trois parties. Une réunion annuelle permet aux différents interlocuteurs de se rencontrer.

2. Convention de participation financière à l'école publique de Saint Laurent du Pape **Délibération 01-2022**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les participations financières versées à ce jour, pour les enfants scolarisés à l'école publique de Saint Laurent du Pape.

La convention proposée par la commune de Saint Laurent du Pape a pour but de fixer les règles de facturation de cette participation ; elle prend effet pour l'année en cours et se renouvellera tacitement durant 3 années scolaires, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la participation financière à l'école publique de Saint Laurent du Pape pour les enfants domiciliés sur notre commune,
- INSCRIT au budget 2022 les sommes prévues à cet effet,
- AUTORISE Monsieur le maire ou la 2^{ème} adjointe à signer la convention et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

3. Convention de répartition de la subvention du Département reçue pour le goudronnage de la route d'Aubinas, mutualisé avec les communes de Beauchastel et Saint Laurent du Pape **Délibération 02-2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la subvention mutualisée, demandée au Département de l'Ardèche au titre du Fonds de Solidarité 2021, selon délibération 37-2021 du 4 novembre 2021, pour la réfection de la route d'Aubinas, entre le carrefour avec la route de Goutaillé et la RD 266 au lieu-dit Pépeyrier, en commun avec les deux collectivités sur lesquelles est situé ce tronçon, à savoir Beauchastel et Saint Laurent du Pape.

La commande des travaux et le règlement des factures se fait par chaque commune directement auprès de l'entreprise.

La subvention reçue par la commune de Gilhac et Bruzac au mois de décembre devant être partagée entre les 3 communes, il convient d'en fixer les règles de répartition.

Le montant total des travaux est estimé à 84 302,50 € HT, réparti de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - Gilhac-et-Bruzac : | 24 895,00 € HT |
| - Beauchastel : | 28 125,00 € HT |
| - St Laurent du Pape : | 31 282,50 € HT |

La subvention totale perçue en décembre 2021 par la Commune de Gilhac-et-Bruzac s'élève à 40 000 €. Cette somme sera répartie entre les 3 communes au prorata du montant des travaux, soit par rapport au montant estimé des travaux :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Gilhac-et-Bruzac : | 11 812,22 € |
| - Beauchastel : | 13 344,80 € |
| - St Laurent du Pape : | 14 842,98 € |

La répartition de la subvention sera ajustée au montant réel des travaux réalisés par les trois communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la répartition financière de la subvention susmentionnée,
- INSCRIT au budget 2022 les sommes prévues à cet effet,
- AUTORISE Monsieur le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer la convention et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

4. Régularisation des chemins à Bousсенac **Délibération 03-2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la régularisation au cadastre des chemins de Bousсенac et de Rouretord.

Le projet nécessite le déclassement de portions de chemins ruraux et l'acquisition d'autres portions, afin de régulariser le tracé des chemins, dans la traversée du hameau, selon les plans ci-joint. Les lots suivants doivent être déclassés :

- Section P, lot K : 82 m²
- Section O, lot L : 86 m²
- Section O, lot M : 186 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le déclassement des portions susmentionnées,
- MANDATE le géomètre pour porter ce dossier au cadastre,
- AUTORISE Monsieur le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

Les délibérations sur l'acquisition des parcelles correspondant au tracé réel des chemins seront prises ultérieurement.

5. Dossiers de subventions

Le Maire propose de poser des dossiers de subventions aux structures suivantes, par projet :

Délibération	Projet	Organisme
04-2022	Rénovation énergétique de la mairie	Département Région DETR-DSIL SDE07
05-2022	Route d'Aubinas	Région
06-2022	Abords de la mairie	Département Région DETR-DSIL
07-2022	Abords de la salle des fêtes	Département DETR-DSIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour chaque projet, approuve le dépôt des dossiers de subventions auprès des organismes susmentionnés.

6. Divers

a. Urbanisme

Le cabinet Crouzet Urbanisme qui a accompagné la commune de 2006 à 2009 pour le projet de carte communale, est disponible pour un rendez-vous et mentionne qu'une carte communale est encore possible, quoi qu'en disent les services préfectoraux.

b. Dépenses imprévues

Un montant de 300 € a été pris au 31/12/2021 sur les dépenses imprévues de fonctionnement au budget principal, pour permettre de régler à la CAPCA l'attribution de compensation, dont la régularisation de fin d'année n'avait pas été anticipée.

c. Travaux

L'entreprise BOIS TP a nettoyé les fossés de certains tronçons de routes et chemins.

Le Maire informe que l'entreprise INFRANEO, mandatée par l'Etat dans le cadre du Programme National Ponts (PNP), est intervenue sur la commune pour établir un diagnostic. 3 ponts et 4 pontets ont été examinés. Les conclusions de l'entreprise doivent encore nous être fournies.

Le projet de l'antenne de téléphonie mobile avance. Une mise en service serait peut-être possible dès fin 2022.

La société EIFFAGE ENERGIES continue les études préalables à l'installation de la fibre optique.

d. Manifestations sportives

La Préfecture souhaite avoir deux personnes de contact pour chaque commune, pour communiquer des informations liées à l'organisation de manifestations sportives.

M. Gilbert MULLET est volontaire et le Maire souhaite que la secrétaire soit le second interlocuteur.

Une commission travaux est prévue le 11 février 2022 à 18h30.

Le prochain Conseil municipal est proposé le 4 mars à 20h00, sous réserve de confirmation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2022.